

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL d'OMEY du 2 JUIN 2025

Sous la présidence de Monsieur le Maire

Convocation du 26 mai 2025

Présents : Mme Marylène OUDIN, Mme Annie VETU, Mme Evelyne VALENTIN, M. Éric VETU, M. Philippe SCIEUR, et M. Jonathan ROSSIGNOL

Excusée : Mme Charlène GAILLET

Absents : M. Johann GALICHER, M. Grégory GALICHER, M. Valentin PIVIDORI.

Secrétaire de séance : Mme Evelyne VALENTIN

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 8 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

Avant de lancer les débats, M. le Maire explique que les sujets de la convocation ne seront pas traités dans l'ordre de la convocation. En effet, le PLUI sera traité en dernier car il s'agit avant de prendre une délibération pour avis sur les règlements graphique et littéral proposés par la CCMC, il faut avant cela que le conseil municipal fasse un travail collectif en séance pour appréhender le sujet.

1°) Proposition concernant internet pour la salle des fêtes

M. le Maire rappelle que la liaison avec la 4G de l'alarme de la Salle des Fêtes subit régulièrement des micro-coupures ce qui déclenche, à défaut, l'alarme sur son portable et ce, à n'importe quelle heure du jour et de la nuit. Pour pallier ce problème récurrent, M. le Maire propose à l'assemblée délibérante un devis afin d'installer la fibre dans ce bâtiment communal, ce qui permettrait aussi de l'équiper d'internet.

La Société Bouygues/ODY.C propose une BOX Pro Tout en Un (fibre à très haut débit). En cas de perte de liaison, celle-ci bascule automatiquement en 4G, ce qui assure une continuité du réseau. De plus ce système propose aussi d'avoir un service « Wifi-Guest » (invité), ce qui permettrait d'attribuer un code personnel aux locataires ponctuels de la salle des fêtes. Cette Box offre donc 2 services : l'un pour l'alarme et la partie administrative communale, l'autre pour le wifi-guest. Le coût mensuel serait de 79€ HT (actuellement avec la 4G la collectivité règle 45 €). A noter que la fibre permettrait aux organisateurs de réunions d'utiliser une salle complètement équipée et connectée.

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider ce devis.

2°) Ordinateurs pour la salle informatique, devis

M. le Maire rappelle que le conseil a précédemment décidé d'équiper la salle informatique, installée dans la maison des associations, de 13 ordinateurs mis à la disposition du CCL, association communale. Cette salle et ces ordinateurs pourront également être mis à disposition de services extérieurs à la commune après avoir signé une convention. Ce sujet de prêt extérieur sera traité ultérieurement. Après avoir discuté des besoins techniques avec M. INNS qui anime le club informatique de l'association, M. le Maire propose ce soir 2 devis :

- SAS LN Groupe, de Bétheny – 13 ordinateurs ACER 8 gigas pour un montant TTC de 7269,37 €
- ODY.C, de Reims - 13 ordinateurs HP 16 gigas pour un montant TTC de 7137,00 €

Après débats et comparaison, une délibération est prise à l'unanimité pour valider le devis de ODY.C pour 7137,00 € TTC.

3°) PLUI

Après avoir adressé à chacun des conseillers municipaux tous les documents provisoires du PLUI de la CCMC par messagerie le 16 mai dernier, M. le Maire explique que le conseil communautaire souhaite que chaque commune adhérente fasse remonter pour le 15 juin 2025 ses remarques sur les projets des règlements cartographique et littéral. Le but en réunion ce soir est de repérer les incohérences que les membres du conseil vont relever dans les projets de documents affichés en conseil.

Après débat et analyse, le maire complète en direct le questionnaire fourni par la CCMC.

La principale remarque est que le village est divisé pour la zone urbaine en UB et UD alors que l'ensemble des membres présents souhaitent passer l'ensemble de la zone urbaine en UB ; effectivement le village est très concentré et 3 types de groupe de maison se retrouvent dans les zones préconisées à savoir UB et UD, ce qui implique que les habitants ne sont pas assujettis au même règlement. La distinction de ces zones implique souvent des réponses négatives au projet littéral pour la zone UD.

Une délibération est prise en ce sens à l'unanimité pour faire connaître à la CCMC l'avis de l'assemblée délibérante d'OMEY sur les zones qui mériteraient d'être revues UB et UD conformément aux explications ci-dessus.

Le dossier étant assez lourd, M. le Maire propose de continuer de compléter le questionnaire ensemble en mairie le jeudi 5 juin 2025 à 14h, ce qui est accepté en séance. Ce dossier n'est pour l'instant pas définitif, il est en phase de réflexion et la CCMC interroge toutes les communes de son territoire.

Divers

M. le Maire rappelle que l'inauguration de l'aire de jeux est programmée ce samedi à 11h30, et que la mise en place de la réception sera préparée vendredi après-midi.

Il indique aussi également que la commune va percevoir environ 13.000€ (retard des locations dues à l'antenne téléphonique).

La séance est levée à 0h10.

La secrétaire de séance,
Evelyne VALENTIN



Le Maire,
Éric VETU

